



**FERMETURE DU PARKING de la Mairie au 255 rue de la Mairie, le jeudi 14 mars 2024
pour la pose de coffres par l'entreprise DML BOVIS**

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande de M. Arek JAKUBOWICZ, de l'entreprise DML BOVIS, 19 bd des Nations à Bourguébus 14540, pour la pose de coffres de la Poste, le jeudi 14 mars 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, de faciliter le bon déroulement de ces travaux en interdisant le stationnement de tous types de véhicules sur le parking de la mairie, au 255 rue de la Mairie.

ARRETE

Article 1^{er} :

Le stationnement de tous types de véhicules sera interdit, le jeudi 14 mars 2024 sur le parking situé au 255 rue de la mairie (mairie), afin de faciliter la pose de coffres par l'entreprise DML BOVIS.

Article 2 :

L'entreprise DML BOVIS prendra soin de conserver le parking propre et accessible pour les riverains et les secours.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- Monsieur le Commandant du Commissariat de Granville.
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Saint Pair sur Mer.
- Monsieur le Chef de corps du centre de secours de Granville.
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux de Saint Pair sur Mer.
- Monsieur le responsable des services techniques municipaux.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
Le lundi 22 janvier 2024.

La Maire,

Annaïg LE JOSSIE



Pré adjointe

Isabelle LE SAINT